

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 486

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 6

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les directives européennes permettent aux États de transposer le droit européen avec une certaine marge de manœuvre. Il est donc choquant que le Gouvernement ait recouru aux ordonnances et choisisse une nouvelle fois d'écarter le Parlement alors qu'il s'agit ici de mettre en œuvre « une énergie propre pour tous les Européens ». Cette question est d'autant plus importante que l'énergie a un lien direct avec notre souveraineté.